



CONTRAT D'ABONNEMENT

Mairie de Bougnon
Grande rue
70170 BOUGNON

DEMANDEUR <i>désigné comme étant</i> L'ABONNE	NOM (Raison sociale) Prénom..... N° Rue Code postal : Ville : e-mail : Tel : Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Autre	
ADRESSE D'INTERVENTION	Référence du document d'urbanisme N° PC : Références cadastrales : parcelle N° section zone N° Rue Assainissement collectif <input type="checkbox"/> Assainissement non collectif <input type="checkbox"/> Unitaire <input type="checkbox"/> Séparatif <input type="checkbox"/>	
PROPRIETAIRE BAILLEUR	<u>Ancien locataire</u> NOM Prénom	<u>Nouveau locataire</u> NOM Prénom
	<u>Nouvelle adresse</u> : N°Rue Code Postal Ville :	

L'abonné désigné plus haut, sollicite le service des eaux de la commune de Bougnon afin de :

- Réaliser un nouveau branchement de moins de 10 mètres au tarif du forfait défini.
- Réaliser un nouveau branchement de plus de 10 mètres soit de mètres, au tarif défini.
- Installer ou changer un compteur au tarif de la moitié du forfait
- Enlever un compteur au tarif de la moitié du forfait
- Ouvrir un branchement au tarif du quart du forfait
- Fermer un branchement au tarif du quart du forfait
- Résilier mon contrat relevé du compteur

effectué par un représentant du service des eaux.

Cocher la (ou les) demande(s) correspondante(s)

L'abonné s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau dont un exemplaire lui a été remis, sans préjudice des voies de recours de droit commun. Le présent contrat entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement de service et il entraîne une facturation d'assainissement généré par l'organisme compétent.

Dans le cas d'une situation en zonage d'assainissement collectif, il y a obligation de raccordement au réseau.

Les montants des frais de raccordement sont fixés, par délibération du 25 octobre 2023, à 1 000 € pour l'eau potable, 750€ pour l'assainissement pour des raccordements inférieurs à 10 mètres; au-delà le prix du mètre linéaire supplémentaire est de 100 €.

Fait le :

Signature du propriétaire

Signature du locataire

Signature du maire